

OMPI



CRNR/DC/70
ORIGINAL : anglais
DATE : 13 décembre 1996

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE SUR CERTAINES QUESTIONS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

Genève, 2 - 20 décembre 1996

PROPOSITION D'AMENDEMENT DE L'ARTICLE PREMIER DU PROJET DE TRAITÉ N° 2

présentée par la délégation du Brésil

La délégation du Brésil propose d'ajouter à l'article premier, après l'alinéa 1), l'alinéa suivant qui deviendrait le nouvel alinéa 2) :

Le présent traité n'a aucun rapport, ni explicite ni implicite, avec d'autres traités ou conventions qui portent, directement ou indirectement, sur le même sujet.

[Fin du document]